

EUTHENI

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 483 317 euros
Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS
831 262 456 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes sociaux et consolidés
approuvés par l'Assemblée Générale du 5 mai 2021

COMPTES SOCIAUX
BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	2 670	53 757
Actions, autres titres à revenu variable	242 434	242 434
Parts dans les ent. liées, autres titres à long terme	6 391 673	6 391 673
Immobilisations incorporelles	775	3 460
Immobilisations corporelles	116 518	100 387
Autres actifs	1 405 708	1 830 542
Comptes de régularisation	37 518	58 608
TOTAL ACTIF	8 197 296	8 680 860

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	183 000	0
Autres passifs	367 655	894 965
Provisions	9 566	8 919
Capitaux propres	7 637 075	7 776 976
- Capital souscrit	5 483 317	5 483 317
- Réserves	139 682	138 781
- Report à nouveau	2 153 977	2 136 852
- Résultat de l'exercice	- 139 901	18 025
TOTAL PASSIF	8 197 296	8 680 860

HORS-BILAN. Engagements donnés. Une caution solidaire de 17 174 205 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements reçus.** Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	10 610	928
Intérêts et charges assimilées	- 8 864	- 1 097
Autres produits d'exploitation bancaire	790 551	529 382
PRODUIT NET BANCAIRE	792 297	529 213
Charges générales d'exploitation	- 840 928	- 587 512
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.	- 29 346	- 15 401
RESULTAT BRUT D'EXPL. ET RESULTAT D'EXPL.	- 77 978	- 73 700
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	116 500
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 77 978	42 800
Impôt sur les bénéfices	- 61 923	- 24 775
RESULTAT NET	- 139 901	18 025

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés : intérêts sur prêts	10 610	928
Intérêts et charges assimilées	8 864	1 097
- Fraais bancaires et assimilés	3 930	1 097
- Intérêts sur emprunts	4 935	0
Aut. prod. d'expl. bancaire : aut. produits accessoires	790 551	529 382
PRODUIT NET BANCAIRE	792 297	529 213
Charges générales d'exploitation	840 928	587 512
- Salaires et traitements	293 965	191 309
- Charges de retraite	33 335	22 569
- Autres charges sociales	102 240	58 386
- Intéressement et abondement des salariés	9 873	13 019
- Impôts et taxes sur salaires	10 375	11 463
- Provisions pour retraite	647	1 606
- Impôts et taxes	1 963	2 793
- Locations mobilières	14 971	10 061
- Transports et déplacements	625	1 009
- Autres services extérieurs	372 935	275 296
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.	29 346	15 401
- Immobilisations incorporelles	4 397	7 102
- Immobilisations corporelles	24 949	8 298
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 77 978	- 73 700
Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Valeur nette comptable immobilisations cédées	0	116 500
Impôt sur les bénéfices	61 923	24 775
RESULTAT NET	- 139 901	18 025

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Le fait significatif survenu en cours de l'exercice est le suivant : l'exercice social de cet exercice est le 01/01/2020 au 31/12/2020. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020. La société EUTHENI a assuré la continuité de ses services de prestations administratives pour le groupe et la gestion de ses participations. La société EUTHENI estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause pour l'exercice 2021.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES. Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les recommandations de l'ANC 2020-01 du 18/05/2020, relatives aux conséquences de l'évènement du COVID-19, sont prises en compte au moment de l'établissement des comptes annuels. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 8 197 296 euros et le compte de résultat un résultat déficitaire de (139 901) euros. L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et se termine le 31/12/2020. Il a une durée de 12 mois contre 8 mois pour la période précédente. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux

hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **I. Principes comptables et méthodes d'évaluation.**

1. Opérations interbancaires, opérations clientèle. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. **2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,33 %. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant la probabilité de départ à terme : si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 5 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,95 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 10 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,75 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 15 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,50 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 25 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,40 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,20 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est supérieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,10. **3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2020, les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres, les encours gérés et les perspectives de réalisation future. **5. Immobilisation corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-45 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 3-5 ans. **6. Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants. **7. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de revenus tirés de prestations administratives. Il est enregistré lorsque les créances sont acquies. **II. Comparabilité des comptes.** La comparabilité des comptes ne peut pas se faire entre les périodes pour les raisons suivantes : La durée de l'exercice est de 12 mois sur 2020 et de 8 mois sur l'exercice 2019.

NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN. Les chiffres sont fournis en euros. **1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit. Créances.** 31/12/2020 et à moins de 3 mois. Caisse : 112, Etablissements de crédit : 2 558, Total : 2 670. **Dettes.** 31/12/2020 et à moins de 3 mois. Etablissements de crédit : 183 000. **2. Actions et autres titres à revenus variables.** Le portefeuille titres de la société EUTHENI est composé d'actions et autres titres variables, constituant des titres de participations. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2020 pour un montant brut de 242 433 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée. Valeurs brutes début et fin d'exercice. PETIT POUCE : 150 000, COUP DE POUCE : 92 434, Total : 242 434. **3. Titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Valeurs brutes début et fin d'exercice. COGEFI : 6 391 573, EUTHENIMO : 100, Total : 6 391 673. **4. Immobilisations corporelles et incorporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
Logiciels	14 876	1 712	16 588
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	14 876	1 712	16 588
Agencements installations	50 101	-	50 101
Matériels de bureau et mobilier	285 234	41 080	326 314
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	335 334	41 080	376 415
TOTAL GENERAL	350 211	42 792	393 003

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels	11 417	4 397	15 813
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	11 417	4 397	15 813
Agencements installations	41 639	2 763	44 402
Mobilier, matériel de bureau	193 308	22 187	215 495
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	234 947	24 949	259 897
TOTAL GENERAL	246 364	29 346	275 710

5. Provisions et dépréciations. Provision pour indemnités de fin de carrière et Total. Début exercice : 8 919, Augmentations : 647, Fin exercice : 9 566. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 9 566 euros dont 3 249 euros de charges sociales.

6. Capitaux propres	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exercice
Capital	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale	138 781	901	-	139 682
Report à nouveau	2 136 852	17 124	-	2 153 977

Résultat de l'exercice	18 025	-	- 157 926	- 139 901
TOTAL GENERAL	7 776 975	18 025	- 157 926	7 637 075

Le capital de la société EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 Actions de préférence de catégorie T ; 384 374 Actions ordinaires.

7. Autres postes du bilan. Ventilation des autres actifs. 31/12/2020 et à 1 an au plus. Créances clients : 250 651, Taxe sur la valeur ajoutée : 27 772, Intégration fiscale : 28 957, Débiteurs divers : 1 098 328, Total général : 1 405 708.

Ventilation des comptes de régularisation actif. 31/12/2020 et à 1 an au plus. Charges constatées d'avance : 36 266, Produits à recevoir : 1 253, Total : 37 518.

Ventilation des autres passifs. 31/12/2020 et 1 an au plus, Fournisseurs et comptes rattachés : 195 282, Personnel et comptes rattachés : 27 102, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 34 627, Taxe sur la valeur ajoutée : 31 909, Autres impôts et taxes : 9 972, Impôts sociétés : 68 762, Total général : 367 655.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. (Les chiffres sont fournis en euros). **1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 10 610 euros au 31/12/2020 et se compose exclusivement d'intérêts sur le compte courant avec sa filiale EUTHENIMO. **2. Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 8 864 euros au 31/12/2020. Il concerne des intérêts sur la dette à court terme et des frais bancaires. **3. Revenus des titres à revenu variable.** Néant. **4. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire se composent de produits accessoires (prestations administratives diverses) d'un montant de 790 551 euros au 31/12/2020. **5. Charges générales d'exploitation.** Charges de personnel, 2020 : 450 434, 2019 : 298 352, Impôts et taxes, 2020 : 1 963, 2019 : 2 793, Autres services

6. Tableau des filiales et participations	Date clôture	Valeur brute	Valeur nette	Pourcentage de détention	Cap. propres au dernier exer. clos	Résul. du dernier exercice clos
COGEFI SA, 11, rue Auber - 75009 Paris	31/12/2020	6 391 573	6 391 573	63,74 %	8 062 101	- 397 206
EUTHENIMO, 11, rue Auber - 75009 Paris.....	31/12/2020	100	100	100,00 %	65 964	74 253

7. Opérations réalisées avec les entreprises liées. Bilan actif. Créances clients, Entreprises liées : 121 909, Entreprises avec un lien de participation : 128 742, Avance en compte courant, Entreprises liées : 1 095 160, **Bilan passif.** Fournisseurs, Entreprises liées : 4 800. **8. Financement des actifs.** Néant. **9. Endettement.** Néant. **10. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** La compagnie financière n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. **11. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** Néant. **12. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre des contrats de location longue durée au 31/12/2020 s'élèvent à 24 080 euros. **13. Transactions avec les parties liées.** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 07/10/2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2020 se solde par un déficit de (139 901) euros, prend également acte que la réserve légale doit être dotée à hauteur de 10 % du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 de (139 901) euros comme suit : Déficit de l'exercice clos : (139 901), Solde du report à nouveau avant affectation : 2 153 977, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 2 014 076, Affecté comme suit : A titre de dividendes aux porteurs d'ADP de catégorie T (représentant environ 0,026 euro par action) : 130 000, Solde du report à nouveau après affectation : 1 888 076. Cette résolution est adoptée par l'Assemblée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes

extérieurs, 2020 : 388 531, 2019 : 286 367, Total, 2020 : 840 928, 2019 : 587 512.

6. Analyse de l'impôt sur les bénéficiaires. Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéficiaires imposables en France et à l'étranger. Résultat courant et net, Résultat avant impôts : - 77 978, Impôts : 61 923, Résultat après impôts : - 139 901.

7. Informations diverses. Néant. 8. Honoraires des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 36 720 euros et se répartit de la façon suivante : Cabinet AUDITIS : 18 360 euros, Cabinet DELOITTE : 18 360 euros.

NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Intégration fiscale. Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société EUTHENI SA et sa filiale EUTHENIMO à compter de l'exercice 2018 démarrant le 01/04/2018. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément.

	EUTHENI	EUTHENIMO	Total
Base imposable	230 642	176 131	406 773
Impôt exigible	64 580	49 317	113 896
Application régime de Faveur Fusion art. 210 CGI :			
- Report imposition plus-value s/cess. d'immeuble	12 388 916	-	-
- Surcoût d'amort. non déductibles fiscalement	- 736 604	-	-
REPORT D'IMPOSITION PLUS-VALUE NON IMPOSEE FIN D'EXERCICE	11 652 312	-	-
Impôts différés fin d'exercice	2 917 697	-	-
Part d'impôts acquittés sur l'exercice	86 232	-	-

2. Effectif moyen. La société EUTHENI a eu au cours de l'exercice 2020 un effectif moyen de 4 salariés hors mandataires. **3. Rémunération des mandataires sociaux.** S'agissant des rémunérations des organes d'administration, l'information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle. **4. Evénements postérieurs.** Néant. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Dijon et Paris - La Défense, le 29 avril 2021, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIÉS : Olivier GALIENNE. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

**COMPTES CONSOLIDES
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020**

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaire.....	43 493 362	46 608 328
Opérations avec la clientèle.....	60 661	30 885
Actions et autres titres à revenu variable.....	977	977
Participations et autres titres détenus à long terme.....	242 434	242 434
Immobilisations incorporelles.....	775	3 460
Immobilisations corporelles.....	16 959 013	17 360 882
Autres actifs.....	1 746 150	1 153 415
Comptes de régularisation.....	944 720	1 222 161
TOTAL ACTIF	63 448 091	66 622 542

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit.....	15 388 225	15 272 386
Opérations avec la clientèle.....	37 058 480	39 490 457
Autres passifs.....	4 693 508	5 017 479
Comptes de régularisation.....	32 436	48 510
Provisions pour risques et charges.....	116 505	121 768
Intérêts minoritaires.....	2 788 542	2 978 657
Capitaux propres.....	3 370 395	3 693 285
- Capital souscrit.....	5 483 317	5 483 317
- Réserves.....	139 682	138 781
- Report à nouveau.....	2 153 977	1 167 628
- Réserves consolidées.....	- 4 083 690	- 2 916 691
- Résultat de l'exercice part groupe.....	- 322 890	- 179 751
TOTAL PASSIF	63 448 091	66 622 542

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engag. de garantie : garanties d'ordre de la clientèle.....	17 174 205	17 199 816
Engag. sur instruments financiers à terme : opérations sur instruments de taux d'intérêt.....	14 625 000	15 236 111

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	20 927	41 734
Intérêts et charges assimilés.....	- 285 349	- 286 324
Commissions (produits).....	7 843 798	8 068 644
Commissions (charges).....	- 1 094 263	- 1 202 610
Gains ou pertes s/op. de portef. de plct et assimilés.....	-	- 938
Autres produits d'exploitation bancaire.....	400 503	377 188
PRODUIT NET BANCAIRE	6 885 616	6 997 694
Charges générales d'exploitation.....	- 6 871 890	- 7 099 744
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.....	- 474 768	- 480 618
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 461 042	- 582 668
Coût du risque.....	- 23 716	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 484 758	- 582 668
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	-	132 503
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 484 758	- 450 166
Impôt sur les bénéfices.....	- 28 247	52 232
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 513 005	- 397 934
Résultat net Part Groupe.....	- 322 890	- 179 751
Résultat intérêts minoritaires.....	- 190 115	- 218 183

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	20 927	41 734
- Intérêts sur établissements de crédit.....	20 386	41 216
- Gains sur opérations de change.....	541	518
Intérêts et charges assimilés.....	285 349	286 324
- Frais bancaires et assimilés.....	10 946	9 694
- Intérêts sur comptes bancaires.....	272 775	274 635
- Pertes sur opérations de change.....	1 628	1 995
Commissions (produits).....	7 843 798	8 068 644
- Frais de tenue de compte.....	168 537	177 770
- Droits de garde sur portefeuille-titres clients.....	281 160	348 148
- Commission de gestion portefeuille-titres clients.....	4 355 281	4 211 075
- Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt.....	53 574	28 545
- Commissions pour achat/vente de titres.....	2 473 973	2 767 230
- Commissions de plcts et de rachat d'OPCVM et de FCP.....	33 848	47 151
- Autres produits sur prestations de services.....	457 273	453 711
- Autres produits accessoires.....	20 154	35 014
Commissions (charges).....	1 094 263	1 202 610
- Produits rétrocédés.....	422 682	425 598
- Charges diverses d'exploitation bancaire.....	671 581	777 012
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et ass. : plus value ou moins-value de cession de titres de placement.....	-	- 938
Aut. prod. d'expl. banc. : aut. prod. divers d'expl. banc.....	400 503	377 188
PRODUIT NET BANCAIRE	6 885 616	6 997 694
Charges générales d'exploitation.....	6 871 890	7 099 744
- Salaires et traitements.....	2 922 337	2 826 442
- Charges de retraite.....	354 101	395 853
- Autres charges sociales.....	1 057 623	901 925
- Intéressement.....	72 393	96 188
- Impôts et taxes sur salaires.....	252 092	229 423
- Provision pour retraite.....	- 5 263	16 792
- Impôts et taxes.....	366 112	413 458
- Locations.....	38 193	47 585
- Transports et déplacements.....	10 893	30 912
- Autres services d'exploitation.....	1 803 411	2 141 166
Dot. aux amort. et aux dépréc. sur immob. inc. et corp.....	474 768	480 618
- Immobilisations incorporelles.....	4 397	20 037
- Immobilisations corporelles.....	470 372	460 581
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 461 042	- 582 668
- Coût du risque.....	23 716	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 484 758	- 582 668
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	-	132 503
- Reprises s/dépréciation des immobilisations financières.....	-	16 003

- Gains ou pertes sur cessions d'actifs.....	-	116 500
RESULTAT AVANT IMPOT	- 484 758	- 450 166
IMPOT SUR LES BENEFICES	28 247	- 52 232
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 513 005	- 397 934

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la Réglementation du 24/11/1999 tel que modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicables aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12/12/2016 modifiant l'annexe de ce règlement. Les recommandations de l'ANC 2020-01 du 18/05/2020, relatives aux conséquences de l'évènement du Covid-19, sont prises en compte au moment de l'établissement des comptes annuels consolidés. **I. Principes et modalités de consolidation.** Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du Groupe EUTHENI. Les comptes consolidés sont établis au 31/12/2020. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes à cette date. Les exercices d'EUTHENI et d'EUTHENIMO de l'année précédente avaient une durée de 8 mois. Les comptes individuels de ces sociétés avaient été retraités pour que la durée des exercices soit de douze mois comme pour l'ensemble des sociétés du Groupe EUTHENI. Les sociétés COGEFI, COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO ont été retraités et présentés, pour les besoins de la consolidation, selon les dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation. 1. Opérations de trésorerie, opérations clientèles. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées au bilan ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

2. Provisions. Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour litiges fiscaux ont été évaluées en fonction des taxes susceptibles d'être réclamées à la société. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,33 %. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant la probabilité de départ à terme : si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 5 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,95 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 10 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,75 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 15 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,50 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 25 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,40 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,20 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est supérieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,10.

3. Actions et autres titres à revenu variable. Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2020, les actions et autres titres à revenu variable détenus par le groupe EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute pour un montant significatif, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société mère EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres et les perspectives de réalisation future. **5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-50 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-3 ans, Mobilier : 3-5 ans. Les travaux de réparation, de maintenance et d'amélioration de l'immeuble ont été immobilisés à leur coût d'acquisition également et bénéficient d'un plan d'amortissement spécifique. **6. Impôts différés.** L'impôt différé naît des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ou des produits et charges. EUTHENI a bénéficié du régime de faveur des fusions pour reporter l'imposition de la plus-value sur l'immeuble. Elle a comptabilisé des impôts différés passifs pour corriger cette différence temporaire. **III. Comparabilité des comptes.** La société EUTHENI, agréée en tant que Compagnie Financière depuis le 23/04/2019 par le collège de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avait établi des comptes consolidés pour son premier exercice depuis sa prise de contrôle de la société COGEFI. Le 02/01/2019, la société EUTHENI avait absorbé la société S.E.P.G qui détenait le contrôle de la société COGEFI, par le biais d'une fusion absorption. Le collège de l'ACPR a régularisé la prise de contrôle effective le 23/04/2019, rendant obligatoire la publication de comptes consolidés depuis cette date. Le périmètre de contrôle de la société EUTHENI, entre les périodes 2020 et 2019, a permis d'établir des comptes consolidés avec un comparatif rétrospectif sur les deux années. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

NOTE 2 - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.

Raison sociale	Siège social	Pourcentage de contrôle du groupe	Pourcentage d'intérêt du groupe	Méthode de conso.
EUTHENI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 831 262 456 00013			Mère
EUTHENIMO..	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	100 %	Intégration Globale

COGEFI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 622 020 030 00046	63,74 %	63,74 %	Intégration Globale
COGEFI GESTION.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 353 210 750 00025	100 %	63,74 %	Intégration Globale
COGEFI IMMOBILIER..	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 382 110 757 00012	100 %	63,74 %	Intégration Globale

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN-HORS BILAN (en euros).
1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit. Créances. Etablissements de crédit, 31/12/2020 : 43 493 362, A moins de 3 mois : 35 493 362, De 3 mois à 1 an : 8 000 000, Opérations avec la clientèle, 31/12/2020 et à moins de 3 mois : 60 661, Total, 31/12/2020 : 43 554 023, A moins de 3 mois : 35 554 023, De 3 mois à 1 an : 8 000 000. **Créances.** Etablissements de crédit, 31/12/2019 : 46 608 328, A moins de 3 mois : 34 608 328, De 1 à 5 ans : 12 000 000, Opérations avec la clientèle, 31/12/2019 : 30 885, Total, 31/12/2019 : 46 639 213, A moins de 3 mois : 34 608 328, De 1 à 5 ans : 12 000 000.

Dettes	31/12/2020	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit.....	15 388 225	201 853	463 604	2 472 556	12 250 213
Op. avec la clientèle - comptes ordinaires....	25 982 752	25 982 752	-	-	-
Op. avec la clientèle - comptes épargnes.....	11 075 728	-	-	11 075 728	-
TOTAL OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	37 058 480	25 982 752	-	11 075 728	-
TOTAL	52 446 705	26 184 604	463 604	13 548 284	12 250 213

Dettes	31/12/2019	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit.....	15 272 386	189 053	458 333	2 444 444	12 180 556
Op. avec la clientèle - comptes ordinaires....	26 537 348	26 537 348	-	-	-
Op. avec la clientèle - comptes épargnes.....	12 953 110	-	-	12 953 110	-
TOTAL OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	39 490 457	26 537 348	-	12 953 110	-
TOTAL	54 762 844	26 726 401	458 333	15 397 554	12 180 556

2. Actions et autres titres à revenus variables. Le portefeuille titres du groupe EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de placement. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2020 pour un montant brut de 977 euros. **3. Participations et autres titres détenus à long terme. Sociétés.** COUP DE POUCE, Valeur brute et nette : 150 000, Pourcentage de détention : 4,33 %, COUP DE POUCE DE PETIT POUCE, Valeur brute et nette : 92 434, Pourcentage de détention : 6,30 %. Les autres titres de participation détenus à long terme sont constitués de participations non significatives. Au cours de l'année 2020, le groupe EUTHENI n'a fait aucune opération sur les autres titres de participation détenus à long terme. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2020 pour un montant brut de 242 434 euros. **4. Immobilisations incorporelles et corporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exer.
Logiciels.....	41 815	1 712	43 527
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	80 371	1 712	82 083
Terrain.....	4 139 938	-	4 139 938
Construction.....	13 372 489	-	13 372 489
Agencements installations.....	671 390	27 421	698 812
Matériels de bureau.....	264 389	41 080	305 470
Mobiliers.....	187 496	-	187 496
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 635 702	68 502	18 704 204

Impôts différés	2019	2020	2021	2022	2023	N+5	Total
Base comptable.....	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 14 183 661	- 16 230 000
- Non amortissable.....	-	-	-	-	-	- 2 857 511	- 2 857 511
- Amortissable.....	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 11 326 151	- 13 372 489
Base fiscale.....	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	3 455 271	3 841 084
- Non amortissable.....	-	-	-	-	-	2 398 222	2 398 222
- Amortissable.....	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	1 057 049	1 442 863
TOTAL BASE IDP	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 10 728 391	- 12 388 916
CUMUL BASE IDP.....	11 960 284	11 652 311	11 344 337	11 036 364	10 728 390	-	-
Taux IS.....	28 %	28 %	26,50 %	25 %	25 %	25 %	-
IDP 2019.....	-	81 613	76 993	76 993	76 993	2 682 098	2 994 690
IDP 2020.....	-	-	81 613	76 993	76 993	2 682 098	2 917 697
VARIATION.....	-	-	-	-	-	-	79 993

9. Hors-bilan. Engagements de garantie. Une caution solidaire de 17 174 205 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir.

	Capital restant dû de l'emprunt	Intérêts restants à courir	Capital restant dû et intérêts l'emprunt
Emprunt amortissable.....	10 170 302	1 098 278	11 268 580
Emprunt in fine.....	5 000 000	905 625	5 905 625
TOTAL	15 170 302	2 003 903	17 174 205

Engagements sur instrument financier à terme. Un SWAP FLOOR de couverture pour une valeur nominale de 16 millions a été contracté le 10/08/2018, auprès de la BNP, afin de plafonner le taux d'intérêts à 0,423 %. L'échéance du SWAP est fixé le 10/08/2023. Nominal de l'emprunt : 16 000 000, Capital restant dû de l'emprunt : 15 170 302, Taux variable emprunt : EURIBOR 3 mois + 1,15 %, Notionnel du SWAP (capital restant dû) : 14 625 000, Echéance : 10/02/2021, Taux fixe du SWAP : 0,423 %, Etablissement financier : BNP.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en euros). **1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant des créances ou de l'engagement donné. Ce poste s'élève à

TOTAL GENERAL	18 716 073	70 214	18 786 287
Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exer.
Logiciels.....	38 356	4 397	42 752
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	76 911	4 397	81 308
Construction.....	528 222	379 528	907 750
Agencements installations.....	406 973	55 380	462 352
Matériels de bureau.....	189 568	22 826	212 394
Mobilier.....	150 058	12 638	162 695
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	1 274 820	470 372	1 745 192
TOTAL GENERAL	1 351 731	474 768	1 826 499

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice. Linéaire. Logiciels et Total immobilisations incorporelles : 4 397, Construction : 379 528, Agencements installations : 55 380, Matériel de bureau : 22 826, Mobilier de bureau : 12 638, Total immobilisations corporelles : 470 372, Total général : 474 768. **5. Provisions et dépréciations.** Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 121 768, Dotations : 6 481, Reprises non utilisées : 11 744, Fin exercice : 116 505. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 116 505 euros dont 41 921 euros de charges sociales au 31/12/2020. Le groupe fait face à un litige prud'homal. Au regard des analyses menées par le groupe et ses conseils, aucune provision n'a été constituée à ce titre. **6. Intérêts minoritaires.** Intérêts minoritaires et Total général, Début exercice : 2 978 657, Diminutions : - 190 115, Fin exercice : 2 788 542. Les intérêts minoritaires sont la part de capitaux propres et résultats qui n'appartiennent pas à EUTHENI. Le montant des intérêts minoritaires est de 2 788 542 euros au 31/12/2020. **7. Capitaux propres.** Le capital de la société Mère EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.

	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exer.
Capital.....	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale.....	138 781	901	-	139 682
Report à nouveau.....	1 167 628	986 349	-	2 153 977
Réserves consolidées.....	- 2 916 691	-	- 1 167 000	- 4 083 691
Résultat net part Groupe.....	- 179 751	179 751	- 322 890	- 322 890
TOTAL GENERAL	3 693 285	1 167 001	- 1 489 890	3 370 395

8. Autres postes du bilan. Autres actifs. Dépôts de garantie, 31/12/2020 : 42 472, Clients, 31/12/2020 : 1 500 502, 31/12/2019 : 954 367, Autres impôts et taxes, 31/12/2020 : 171 158, 31/12/2019 : 183 964, Autres créances, 31/12/2020 : 32 018, 31/12/2019 : 15 084, Total général, 31/12/2020 : 1 746 150, 31/12/2019 : 1 153 415. **Comptes de régularisation à l'actif.** Produits à recevoir, 31/12/2020 : 876 775, 31/12/2019 : 1 137 865, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 67 945, 31/12/2019 : 84 296, Total, 31/12/2020 : 944 720, 31/12/2019 : 1 222 161. **Autres passifs.** Dépôts de garantie reçus, 31/12/2020 : 143 496, 31/12/2019 : 87 928, Fournisseurs et comptes rattachés, 31/12/2020 : 774 715, 31/12/2019 : 630 649, Personnel et comptes rattachés, 31/12/2020 : 372 087, 31/12/2019 : 330 820, Sécurité sociale et autres organismes sociaux, 31/12/2020 : 412 129, 31/12/2019 : 382 334, Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2020 : 36 133, 31/12/2019 : 55 638, Autres impôts et taxes, 31/12/2020 : 63 196, 31/12/2019 : 172 338, Impôt sur les sociétés, 31/12/2020 : 2 886 208, 31/12/2019 : 2 669 229, Autres dettes, 31/12/2020 : 5 544, 31/12/2019 : 688 544, Total général, 31/12/2020 : 4 693 508, 31/12/2019 : 5 017 479. **Autres passifs.** Dépôts de garantie reçus, 31/12/2020 : 143 496, A 1 an au plus : 42 472, A plus d'un an : 101 023, Fournisseurs et comptes rattachés, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 774 715, Personnel et comptes rattachés, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 372 087, Sécurité sociale et autres organismes sociaux, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 412 129, Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 36 133, Autres impôts et taxes, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 63 196, Impôt sur les sociétés, 31/12/2020 : 2 886 208, A 1 an au plus : 50 124, A plus d'un an : 2 836 084, Autres dettes, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 5 544, Total général, 31/12/2020 : 4 693 508, A 1 an au plus : 1 756 401, A plus d'un an : 2 937 107. **Comptes de régularisation au passif.** Charges à payer et Total, 31/12/2020 : 32 436, 31/12/2019 : 48 510.

20 286 euros au titre de l'exercice 2020 contre 41 216 euros pour l'exercice 2019.

2. Intérêts et charges assimilées. Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 285 349 euros au titre de l'exercice 2020 contre 286 324 euros pour l'exercice 2019. **3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent essentiellement des revenus liés à location de l'immeuble pour 393 302 euros au titre de l'exercice 2020 contre 363 725 euros pour l'exercice 2019. **4. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 6 871 890 euros en 2020 contre 7 099 744 euros en 2019 se décomposent comme suit : Charges de personnel, 2020 : 4 653 283, 2019 : 4 466 622, Impôts et taxes, 2020 : 366 112, 2019 : 413 458, Autres services extérieurs, 2020 : 1 852 496, 2019 : 2 219 663, Total, 2020 : 6 871 890, 2019 : 7 099 744. Les charges de personnel se décomposent comme suit : Salaires, 2020 : 2 922 337, 2019 : 2 826 442, Charges de retraite, 2020 : 354 101, 2019 : 395 853, Autres charges sociales, 2020 : 1 057 623, 2019 : 901 925, Intéressement, 2020 : 72 393, 2019 : 96 188, Impôts et taxes sur salaires, 2020 : 252 092, 2019 : 229 423, Reprise provision pour charge, 2020 : - 5 263, 2019 : 16 792, Total charges de personnel, 2020 : 4 653 283, 2019 : 4 466 622. **5. Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 132 503 euros sur l'exercice 2019. Ils correspondent à une plus-value réalisée sur la cession de la totalité des titres de la société ALMAGEST pour 116 500 euros et à une reprise des écarts d'acquisition négatifs sur les titres

COGEFI pour 16 003 euros. **6. Analyse de l'impôt sur les bénéficiaires.** Ce poste correspond au montant des impôts exigibles et différés au titre des bénéficiaires imposables des sociétés du groupe.

	Résultat av. impôts	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat ap. impôts
Résultat courant.....	- 484 758	- 105 240	76 993	- 513 005
Résul. net de l'ensemble conso. ...	- 484 758	- 105 240	76 993	- 513 005
Résultat net Part Groupe.....	- 292 468	- 107 415	76 993	- 322 890
Résultat intérêts minoritaires.....	- 192 290	2 175	-	- 190 115

7. Honoraires des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 145 020 euros au titre de l'exercice 2020 et se répartit de la manière suivante : COGEFI : Cabinet AUDITIS : 23 400 euros, Cabinet DELOITTE : 23 400 euros ; COGEFI GESTION : Cabinet KPMG pour la certification de COGEFI GESTION : 11 700 euros, Cabinet KPMG pour la certification sur les fonds : 24 800 euros, Cabinet AUDITIS pour la certification sur les fonds : 15 000 euros ; EUTHENIMO : Cabinet DELOITTE : 10 000 euros ; EUTHENI : Cabinet AUDITIS : 18 360 euros, Cabinet DELOITTE : 18 360 euros.

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Effectif moyen. Le groupe EUTHENI a eu à la fin de l'exercice 2020 un effectif moyen de 28 salariés. **2. Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux du groupe y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élèvent à 644 722 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2020. **3. Evénements sur l'exercice.** Durant l'année 2020, l'activité du groupe EUTHENI a plutôt bien résisté face au marasme économique engendré par la pandémie de la COVID-19. Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 6 886 Keuros sur l'année 2020 contre 6 998 Keuros sur l'année 2019, soit une baisse de - 1,6 %. Le groupe EUTHENI a bénéficié des mesures spécifiques du COVID-19, concernant la suspension totale du remboursement de son prêt amortissable en capital et en intérêts pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2020. Les plans de relance et l'annonce de l'arrivée de vaccins a permis une progression exceptionnelle des indices boursiers du 4^e trimestre 2020, permettant au groupe EUTHENI d'entrevoir des commissions de performance et variables sur sa gestion collective et privée. Cependant, le groupe EUTHENI a consenti des remises de loyers en gestion immobilière pour aider ses locataires à poursuivre leur exploitation. Le contexte exceptionnel lié à l'épidémie a entraîné une augmentation de l'aversion au risque de la part la clientèle et une baisse de l'activité. Tant que l'immunité collective ne sera pas atteinte, l'activité du groupe EUTHENI pourrait être impactée sur l'année 2021.

4. Evénements postérieurs. Néant. **5. Dettes garanties par des sûretés réelles.** Néant. **6. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre de contrats de longue durée de véhicules et de matériel informatique sont de 30 062 euros au 31/12/2020. **7. Endettement.** EUTHENIMO a souscrit, auprès de la BNP, un emprunt amortissable le 10/08/2018 de 11 millions au taux variable 1,15 % et à l'échéance du 10/08/2037. Les amortissements en capital et en intérêts ont fait l'objet d'une suspension d'un an à partir du 11/02/2020 dans le cadre d'une mesure spécifique au COVID-19. EUTHENIMO a souscrit le 10/08/2018, auprès de la BNP, un emprunt remboursable à l'échéance du 10/08/2036 de 5 millions au taux variable 1,15 %. **8. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** Le Groupe EUTHENI n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. **9. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** L'Assemblée Générale du 30/06/2010, sur le rapport du Conseil d'administration, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration de COGEFI, pour une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la Société COGEFI en vue de leur attribution gratuite au profit de certaines catégories de salariés et de mandataires sociaux. Sur la base de 328,17 euros, valorisation obtenue selon la formule d'un expert indépendant, l'achat par COGEFI de 1 225 actions destinées au plan d'AGA représentait un coût de 402 008,25 euros. La décision d'attribution des actions gratuites a été actée le 11/10/2010. La charge correspondante à l'achat d'actions pour cette attribution gratuite a été répartie sur l'ensemble du groupe pour une distribution à partir du 11/10/2012. Cependant, les salariés et mandataires sociaux ne pouvaient vendre leurs titres qu'à partir du 11/10/2014 à la société SEPG (clause d'agrément). Depuis la fusion absorption de la société SEPG du 02/01/2019, les salariés et mandataires sociaux détenteurs d'actions gratuites doivent vendre leurs titres à la société EUTHENI. Le nombre d'actions gratuites au 31/12/2020 susceptibles d'être rachetées est de 391 actions, leur valeur était de 312,79 euros au 31/12/2020.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2020. En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20/02/2014, les informations ci-dessous mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffre d'affaires, les effectifs, le montant des bénéficiaires ou perte avant impôt, le montant des impôts sur bénéficiaires dont les implantations sont redevables et les subventions publiques reçues au 31/12/2020 pour les entités dans les différents pays. **Pays d'implantation.** France, PNB ou chiffre d'affaires (en euros), PNB : 3 328 007, chiffre d'affaires : 6 019 862, Effectif en ETP au 31/12/2020 : 26,9, Bénéficiaires ou pertes : (488 666), Montant de l'impôt courant (en euros) : 105 240, Montant de l'impôt différé (en euros) : 81 613. **Dénomination.** EUTHENI, Activité : Compagnie financière holding, Pays d'implantation : France, EUTHENIMO, Activité : Location immobilière, Pays d'implantation : France, COGEFI, Activité : Entreprise d'investissement, Pays d'implantation : France, COGEFI GESTION, Activité : Société de gestion, Pays d'implantation : France, COGEFI IMMOBILIER, Activité : Transactions immobilières, Pays d'implantation : France.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes

consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Dijon et Paris - La Défense, le 29 avril 2021, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.